

# PROCES-VERBAL

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE

### MENTHONNEX-EN-BORNES

### DU 18 AVRIL 2024

---

**Le dix huit avril deux mil vingt quatre**

**Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 10

Nombre de Conseillers Municipaux absents ou excusés : 5

Date de convocation : 15 avril 2024

Date d'affichage :

**Présents** : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Sébastien PACCARD, Olivier CHAMOT, Sandrine JOLIBOIS, Jocelyne BORNE (procuration donnée à Jocelyne YAKOVLEFF), Jocelyne YAKOVLEFF, Christophe BALMIER, Emmanuel TISSOT, Karen DA COSTA, François RAGAZZONI (procuration donnée à M. Christophe BALMIER)

**Absent** : Mmes et MM. Nathalie HENRY, Christian LEOTY, Sylvie LOUVEAU, Mickaël BAF COP, Astou SOW

**Secrétaire de séance** : M. Olivier CHAMOT assistée de Mme Martine BRAND, secrétaire de mairie.

#### **Assistaient également à la réunion :**

- Le Major WAQUELIN, commandant de gendarmerie de Cruseilles
- Mme TOUVIER Camille et M. VAUTAIN Alexis, écogardes à la FDC de Haute-Savoie
- Les riverains de Chez Bastaly : M. TROGNON Geoffroy, M. GENOUD Benoit, M. DANESSE Christophe et Mme AGUILAR Maëlle, M. Mme BUATHIER Jean-Marc et Danièle, M. LEBGHIL Frédéric, M. THERIEN Rémy.

#### **1- Incivilités et nuisances sonores**

Le maire accueille l'ensemble des participants et indique que cette réunion extraordinaire a été provoquée en urgence par suite des nuisances du weekend dernier (du 12 au 14 avril) sur le site de chez Bastaly.

Les riverains présents indiquent qu'avec le retour des beaux jours, de nombreux individus transforment ce terrain de jeu en espace de loisirs bruyants avec le développement d'activités récréatives nocturnes engendrant nuisances sonores, fumée, alcoolisme, insalubrité, stationnements illicites, prolifération de véhicules à moteur bruyants...

Le Major Vauquelin commandant de la brigade de gendarmerie de Cruseilles et Valleiry, s'étonne qu'aucun des riverains n'aient cru bon d'aviser les forces de l'ordre. Il rappelle que des équipes de la Gendarmerie Nationale patrouillent jour et nuit sur

l'ensemble du territoire et qu'il suffit de composer le 17 pour être mis en relation avec le centre opérationnel de la Gendarmerie.

Afin d'enrayer ce genre de nuisances plusieurs pistes ont été abordées, comme :

- La constitution, par le voisinage, d'un groupe de sentinelles chargé de faire de la pédagogie et prévenir les forces de l'ordre si les nuisances se prolongent,
- Faire appel à une brigade d'éco-gardes, chargé d'assurer des patrouilles,
- Installer des caméras de vidéosurveillance,

Afin de mieux réglementer la fréquentation du site, le maire informe l'Assemblée qu'il va, d'ores et déjà, prendre un arrêté limitant l'ouverture de l'agorespace de chez Bastaly à 21h00 et prescrire toute circulation de véhicules à moteur sur l'ensemble du site. Les contrevenants s'exposeront à des contraventions assorties d'autres mesures éventuelles en fonction du contexte et des autres infractions qui seront constatées.

En prolongement du débat sur la fréquentation de l'espace de jeu de chez Bastaly, il est abordé la problématique des nuisances sonores engendrées par des véhicules à moteur bruyants non seulement sur ce site mais sur l'ensemble du territoire communal, essentiellement des motos cross la plupart du temps non immatriculés, qui sillonnent jour et nuit les routes et les chemins quand ce ne sont pas les champs. Le plateau des bornes considéré comme une zone naturelle sensible et point de départ des sources d'eau potable subit tout particulièrement ces nuisances.

Le maire indique que dans le cadre du Contrat de Territoire du Plateau des Bornes, une réflexion doit être engagée pour mettre en place un plan de circulation sur l'ensemble des communes.

Face à la dégradation de la situation, il est suggéré que le maire réglemente la circulation sur certaines voies ainsi que la pratique de la pêche qui engendre également un surcroît de fréquentation motorisée et qui perturbe la faune située en zone naturelle.

Les deux écogardes présents à la réunion rappellent les objectifs de leur mission et font un bref compte rendu de leur activité sur la commune durant la saison estivale 2023.

PJ : copie de l'arrêté pris par le Maire dans le cadre de son pouvoir de police.

## **2 – Demandes de subvention**

En prolongement du projet d'acquisition au promoteur du Clos Boret de l'ancienne bâtisse située en bordure de la place du village et en prolongement des bâtiments communaux, M. le Maire propose de solliciter le Département pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du Contrat d'Avenir et de Solidarité, CDAS. Le montant de l'acquisition s'élève à 250.000 €.

L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve le plan de financement et charge le Maire de solliciter l'aide du Département.

Dans le cadre de la poursuite des travaux de sécurisation routière de la traversée de l'agglomération du chef-lieu, il est proposé de réaménager le plateau surélevé situé à l'intersection de la RD27 et l'entrée de la place du village. Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une aide de 30% dans le cadre de la répartition des amendes de police.

L'assemblée, après en avoir délibéré, charge le Maire de solliciter cette subvention.

## **3- Projet de réaffectation de la maison BRAND au chef-lieu**

M. le Maire informe l'assemblée des contacts qu'il a eu avec la direction de la SA Mont-Blanc qui serait éventuellement partie prenante pour réaliser un projet regroupant des

logements aidés pour séniors ainsi que des locaux permettant de développer des activités de service à la population.

L'assemblée fait part de son enthousiasme et demande au Maire de faire avancer le projet. Ce bailleur social propose d'organiser une visite du conseil municipal dans une commune où elle a réalisé ce type de projets.

#### **4- Réflexion sur l'aménagement de la place du village**

Compte tenu des acquisitions immobilières que réalise actuellement la commune sur le chef-lieu et de la volonté de la municipalité de développer des activités de service à la population, il est proposé de confier au cabinet ALP VRD une mission de réflexion sur le réaménagement urbain et paysager des espaces publics du bourg centre.

L'assemblée émet un avis favorable et charge le maire et les adjoints de faire avancer le projet.

#### **5- Rencontre avec Mme la sous-préfète**

M. le Maire fait part à l'assemblée des contacts fructueux qu'il a eu, ce jour même, avec Mme IDIRI, sous-préfète de l'arrondissement de Saint Julien-en-Genevois.

Cette visite de courtoisie de la représentante des services de l'Etat a été l'occasion, pour le Maire, de présenter le village, ses infrastructures, les projets sur les demandes de subventions en cours, notamment la vidéoprotection.

Concernant les projets de revitalisation du bourg-centre qui ont attiré toute l'attention de Mme la sous-préfète, celle-ci a suggéré au maire de faire appel à un volontaire territoriale (VTA) pour assister la mairie dans la mise en œuvre des dossiers administratifs et de financement.

#### **6- Organisation du repas des anciens**

Mme Jocelyne YAKOVLEFF présente le déroulement de cette manifestation organisée par la commune, en l'honneur de ses aînés, le samedi 1<sup>er</sup> juin 2024 à midi à la salle des fêtes.

C'est le Bistrot des Bornes qui confectionnera le repas. L'animation sera assurée également par des locaux. Les élus sont une nouvelle fois invités à prendre part à cette manifestation afin d'assurer le service et de manifester leur intérêt aux anciens du village.

La séance est levée à 21 H 10

Secrétaire de séance  
Olivier CHAMOT



Le Maire,  
Guy DEMOLIS

